

Ligue des Droits de l'Homme
Action Luxembourg Ouvert et Solidaire

**Questionnaire aux partis politiques
à l'occasion des élections législatives
du 20 octobre 2013**

Août 2013

Ligue des droits de l'Homme (ALOS-LDH a.s.b.l.)
10-12, rue Auguste-Laval, L-1922 Luxembourg
ldh@ldh.lu

1 CONSTITUTION, INSTITUTIONS ET ORGANISATION

POLITIQUE DE L'ÉTAT

1.1 LA REFORME DE LA CONSTITUTION: UNE CONVENTION NATIONALE

1.1.1 Comment votre parti politique compte-t-il mener à terme la réforme constitutionnelle en cours ?

Le parti pirate entamerait une réforme sur base de participation citoyenne. Le programme électorale en en parle de façon suivante :

D'Verfassungsreform, déi am Moment vun der Chamber ausgeschafft gëtt, muss fir de groussen Public opgemaach ginn. Nëmme wann d'Bierger an d'Biergerinnen d'Méiglechkeet hunn hir eegen Iddien an d'Reform mat anzebrénge ka séchergestallt ginn, datt d'Verfaassung dat aktuellt Gesellschaftsbild widderspigelt. Dës Iwweraarbechtung vun der Verfaassung soll iwwer e Biergerkomitee entstoen, wou all Bierger ka Proposen areechen. Um Enn soll iwwer e Referendum iwwer d'Verfassungsreform decidéiert ginn.

1.1.2 Envisagez-vous une participation plus large des citoyens à ce processus, au-delà d'un simple référendum?

Oui. Cf. 1.1.1

1.1.3 Est-ce que votre parti serait favorable à la tenue d'une *Convention nationale pour la réforme constitutionnelle* réunissant les forces vives de la société, à l'exemple de la convention mise en place pour la rédaction de la constitution européenne ?

Oui cf. 1.1.1

1.2 LE DROIT DE VOTE DES ETRANGERS

1.2.1 **Quelle est votre position concernant le droit de vote actif et passif des étrangers (y compris de pays tiers) résidant au Luxembourg, tant aux élections nationales qu'européennes ?**

Notre programme est clair dans ce point. On revendique un droit de vote actif et passif à partir d'un an de résidence. Le vote obligatoire doit être aboli.

Mir fuerderen datt d'Walrecht grondsätzlech erneiert gëtt. Engersäits muss Walpflicht ofgeschaf ginn an anerersäits d'Walrecht op Jonker an op Net-Lëtzebuenger erweidert ginn. Jidderee soll fräi sinn z'entscheeden ob a wien e wiele wëll - dozou gehéiert och de Choix zouzeloossen net wielen ze goen. D'Walpflicht limitéiert de fräie politesche Choix a muss ofgeschafft ginn. Nëmmen duerch eng Erweiderung vum Walrecht op Jugendlecher ab 16 Joer an op Net-Lëtzebuenger kann den Walsystem zu Lëtzebuerg demokratesch Standards respektéieren. Dofir fuerdere mir en aktiivt a passivt Walrecht fir Awunner mat lëtzebuergescher Nationalitéit ab 16 Joer an en aktiivt a passivt Walrecht fir all Awunner ouni lëtzebuergesch Nationalitéit déi säit mindestens 1 Joer hire Wunnsätz zu Lëtzebuerg hunn.

1.2.2 ?

1.3 LA SEPARATION DES FONCTIONS DE MEDiateUR ET DE CONTROLEUR DES LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTE

Le statut du « médiateur » (loi de 2003) et la fonction de contrôle des lieux de privation de liberté qui lui a été assignée par la loi de 2010 laissent apparaître un risque d'interférence entre leurs finalités et leurs méthodes respectives (de proposition pour l'une, d'injonction pour l'autre).

1.3.1 **Envisagez-vous de séparer ces deux fonctions et de mettre en place un système de contrôle externe des lieux privatifs de liberté indépendant du médiateur ?**

On n'a pas pris de position dans notre programme électoral, néanmoins on serait prêt à en discuter après avoir consulté les données y afférentes.

1.3.2 Votre parti est-il prêt à étendre les compétences du contrôleur externe des lieux privés de liberté aux établissements de droit privé (cliniques, foyers, etc.) exerçant un service public?

Oui si cela s'avère possible du niveau de ressources. Sinon on doit en réfléchir si la mise à disposition de plus de ressources est suffisante ou si on devrait reformer le poste.

2 SYSTEME JUDICIAIRE

2.1 LA REUNION DES DEUX ARRONDISSEMENTS JUDICIAIRES

L'existence de deux arrondissements judiciaires peut être considéré comme un reliquat du XIX^e siècle, une époque où l'absence de moyens de communications pouvait justifier un tel découpage.

2.1.1 Votre parti envisage-t-il d'oeuvrer en faveur de la réunion des deux arrondissements judiciaires de Luxembourg et de Diekirch, (tout en maintenant des tribunaux à Diekirch), afin de garantir une justice de qualité équivalente sur tout le territoire

Comme on revendique la réunion des circonscription électorales en circonscription unique on serait favorable à une telle réunion.

2.2 LA GARANTIE D'UNE JUSTICE INDEPENDANTE

2.2.1 Votre parti est-il favorable à la création d'un Conseil national de la Justice ? Quelles devraient en être les attributions et la composition ?

Sur ce point précis on n'a pas pris de position. Cependant on est en faveur d'une vraie indépendance de la Justice.

2.3 LE CASIER JUDICIAIRE

La Loi du 29 mars 2013 relative à l'organisation du casier judiciaire et aux échanges d'informations extraites du casier judiciaire entre les Etats membres de l'Union européenne fait du casier judiciaire luxembourgeois le système le plus sévère de l'Union européenne et crée de nombreuses discriminations des citoyens de nationalité luxembourgeoise par rapport aux citoyens des autres États de l'UE.

2.3.1 Votre parti politique est-il disposé à réformer cette loi dans l'esprit des recommandations que la Ligue des droits de l'Homme a faites à la Chambre des députés dans son avis déposé le 8 mars 2013 ?

Oui. Cependant on voit pas mal de problèmes au niveau de la protection de la vie privée avec le système actuel.

2.4 LA REFORME DE L'ASSISTANCE JUDICIAIRE

2.4.1 Que propose votre parti pour permettre un accès réel au droit à tous les citoyens, indépendamment de leurs revenus ? Seriez-vous disposés à étendre – de manière dégressive – le système de l'assistance judiciaire qui pour le moment n'est accordé qu'aux personnes disposant de ressources équivalent à peu près au salaire minimum ?

Oui.

D'Käschten vum Zougang zur Justiz dierfen keng Hürd sinn fir seng Rechter kënnen duerchzesetzen. D'Piratepartei fuedert dofir déi finanziell Prozesshëllef un de reelle Käschten ze definéieren an net nëmmen um Akommes vum Demandeur.

2.5 POUR UNE BAISSÉ DU NOMBRE DES DETENTIONS PROVISOIRES

2.5.1 Que compte proposer votre parti pour faire baisser le nombre anormalement élevé des personnes en détention provisoire ?

On n'a pas pris de position officielle. Surtout comme on n'a pas eu connaissance de ce problème auparavant.

3 LA REFORME PENITENTIAIRE

3.1.1 Votre parti est-il d'accord pour mener à bien la réforme pénitentiaire entamée pendant la législature qui s'achève ?

Oui

3.1.2 Quelle est votre position en matière de judiciarisation de l'aménagement des peines ?

On est en faveur.

3.1.3 Acceptez-vous d'oeuvrer en faveur de l'application du droit du travail en prison ?

Oui

3.1.4 Quelle est votre position concernant l'introduction généralisée de la vidéoconférence dans la procédure judiciaire ?

On est en faveur dans les cas où une présence physique serait plus coûteuse que l'utilisation de moyens techniques.

On

4 DROITS FONDAMENTAUX

4.1 LA PROTECTION ET LA CONFIDENTIALITE DES DONNEES ET DES INFORMATIONS

4.1.1 Face aux moyens techniques toujours plus performants, votre parti est-il favorable à un renforcement du cadre législatif dans les domaines de la collecte et du traitement informatique des données personnelles ?

Oui. C'est une des raisons pour lesquelles le parti s'est fondé.

4.1.2 Est-ce que votre parti est favorable à un renforcement des sanctions administratives et juridiques en cas d'utilisation abusive, de détournement de finalité ou d'insouciance caractérisée en relation avec des fichiers qu'ils soient informatiques ou accessibles en clair contenant des données personnelles non anonymes ?

Oui!

4.2 UNE CHARTE DES PATIENTS

4.2.1 Quelles sont vos positions concernant le respect des droits de l'Homme ainsi que d'une loi créant une charte des patients dans les hôpitaux, les hôpitaux psychiatriques, les maisons de retraite et de soins ? Comment envisagez-vous le contrôle de l'application d'une telle charte ?

On est en faveur.

Nëmmen eng staark Patientevertriebung garantéiert eng adequat Representatioun vun de Patienten am Gesondheetssystem. Aus dësem Grond fuerdere mir eng Stärkung vun de Rechter vun de Patienterepresentatiounen an en Verbandsklagerecht fir dës Organisatiounen am Fall wou keng Famill eng Klo wéinst Operationsfeeler féiere kann.

4.3 .UN CONGE ASSOCIATIF

4.3.1 Votre parti politique est-il prêt à créer un congé associatif, du moins en faveur de membres d'associations d'utilité publique ?

Oui. Bien que notre vision à long terme est l'introduction d'un revenu inconditionnel de base.

5 DROITS SOCIAUX

5.1 LA PROCEDURE ELECTORALE AUX ELECTIONS DES DELEGUES DU PERSONNEL EN ENTREPRISE

Un certain nombre de salariés ne peuvent pas voter aux élections des délégués du personnel en entreprise, car au moment de ces élections ils sont soit en déplacement, soit en congé de récréation, soit en congé pour raisons de santé.

5.1.1 **Seriez-vous prêts à reconsidérer la procédure électorale afin d'introduire à l'avenir le vote par correspondance pour les élections des délégations du personnel en entreprise ?**

Oui. Des election sont des élections et devraient avoir à peu près les mêmes procedures.

5.2 LA DEREGULATION DES HORAIRES DE TRAVAIL DANS UN CERTAIN NOMBRE D'ENTREPRISES

De plus en plus de salariés, en particulier dans la grande distribution et dans les entreprises de nettoyage, se voient imposer des horaires irréguliers ou comportant d'importantes coupures. Ces horaires sont évidemment perturbants pour la vie privée de ces salariés qui – faut-il le rappeler – sont dans la grande majorité des femmes, très souvent dans une situation de famille monoparentale. Il s'agit d'une forme flagrante de discrimination par le temps de travail qui a des conséquences très néfastes, y compris sur l'état psychique de ces salariés qui par ailleurs comptent parmi les moins bien rétribués sur le marché du travail.

5.2.1 **Que comptez-vous entreprendre pour améliorer ces conditions de travail inacceptables ?**

On n'a pas pris de position sur ce point exacte, cependant notre position vis-à-vis d'un revenu de base devrait assouplir les conséquences et améliorer les positions de négociation de ces employés.

5.3 L'ACCES AU MARCHE DU TRAVAIL

L'accès égal à la fonction publique (y compris des non-Luxembourgeois), l'égalité de l'accès au travail des femmes et des hommes, des personnes handicapées, des personnes de plus de cinquante ans, etc., bien que garantis par la loi, sont loin d'être réalisés au Luxembourg.

5.3.1 Quelles mesures prendrez-vous contre les diverses formes de discrimination sur notre marché du travail ?

D'Pirate setzen sech fir eng gläichberechtegt Gesellschaft ouni Barrièren an Hürden an - eng Gesellschaft, an der sech och Mënsche mat kierperlechen, psycheschen oder geeschtege Behënnerunge fräi vun Diskriminéierung a Stigmatiséierung mat de gläiche Chancen entfale kënnen wéi all aner Persounen. Eng Behënnerung dierf keng Aschränkung sinn an de Gesetzgeber muss mat alle Mëttelen dofir suergen, datt all Mënsch e selwerbestëmmt Liewe féiere kann. No der Idee vun der UN-Behënnerterrechtskonventioun soll Lëtzebuerg all néideg Mesuren huele fir d'Inklusioun vun all Mënsch mat enger Behënnerung ze garantéieren a sou déi sozial a politesch Partizipatioun ze erméiglechen.

5.4 L'EXTENSION DE L'AIDE FINANCIERE POUR ETUDES SUPERIEURES AUX ENFANTS DE TOUS LES TRAVAILLEURS DU LUXEMBOURG

5.4.1 Êtes-vous prêts à défendre une réforme de la loi concernant l'aide financière de l'Etat pour études supérieures qui garantirait à tous les étudiants luxembourgeois, résidents ou enfants de travailleurs frontaliers un appui tenant compte de leur situation sociale et du type d'études entreprises ?

Oui

5.4.2 Êtes-vous disposés à assouplir la condition d'une période minimale d'activité d'un des parents de l'étudiant, prévue comme condition d'attribution de l'aide financière pour études supérieures, de manière qu'une brève interruption indépendante

de la volonté de la personne concernée n'ait pas de conséquences sur la poursuite de l'aide financière ?

Oui

5.4.3 Êtes-vous d'accord pour étendre le bénéfice des aides aux enfants de parents retraités, en pension d'invalidité ou décédés qui ont cotisé au Luxembourg pendant une période minimale à définir ?

Oui.

5.4.4 Accepterez-vous d'inclure également les enfants de parents issus de pays tiers dans les dispositions de la nouvelle loi ?

Oui.

5.4.5 Ne pensez-vous pas qu'en cas d'attribution d'une aide financière pour études supérieures à un enfant d'un travailleur frontalier remplissant les conditions, cette aide doit être renouvelée pour la durée des études, même si le statut du parent vient à changer en cours ?

Oui et non. Si ce parent entre en chômage, oui, s'il travaille dans une autre capacité dans un autre pays, non.

6 IMMIGRATION ET ASILE

6.1 LES DROITS DES MIGRANTS ET DE LEUR FAMILLE

6.1.1 Votre parti compte-t-il oeuvrer pour que la Convention du 18 décembre 1990 sur les droits des migrants et de leur familles soit enfin ratifiée par le Luxembourg ?

Oui.

6.2 LES DEMANDEURS D'ASILE ET LE DROIT DE TRAVAILLER

6.2.1 Sous quelles conditions seriez-vous disposés à accorder aux demandeurs d'asile un droit effectif de travailler ?

Un poste libre devrait être notifié à l'ADEM et si après 6 semaines il n'a pas pu être remplie par un resident il deviendrait disponible pour des demandeurs de protection international cherchant un travail.

6.3 DETENTION ET RETENTION

6.3.1 Comment envisagez-vous d'améliorer la collaboration entre les Ministères de la Justice et de l'Immigration pour les personnes en fin de peine de prison que le gouvernement envisage de rapatrier ?

Le parti pirate n'a pas pris une decision finale sur cette question.

7 LA SENSIBILISATION AUX DROITS DE L'HOMME

Si les cours d'éducation morale et sociale traitent des droits de l'Homme, un grand nombre de jeunes ne sont guère sensibilisés à ce thème au cours de leurs études.

7.1.1 Votre parti fera-t-il inscrire l'enseignement des Droits de l'Homme dans les programmes scolaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire?

On exige l'abolition des cours de religion en faveur d'un cours d'instruction civique incluant les droits de l'Homme dans le curriculum scolaire.